

POL 1501-10
Introduction à l'administration publique et aux politiques publiques
Lundi 14h à 17h

Chargée de cours : Stéphanie Viola-Plante
Bureau : A-3765
Tél.: 987-3000, poste 4442
Courriel : viola-plante.stephanie@uqam.ca
Heures de bureau: Sur rendez-vous

Descriptif du cours

L'administration publique et les politiques publiques comme champs d'analyse de la science politique. La place et la fonction de l'administration publique dans la structure étatique. Les caractéristiques de l'administration publique, ses similitudes et ses divergences avec l'administration privée. Les facteurs déterminants de sa croissance et de son évolution (mondialisation, internationalisation) L'organisation et la gestion des ressources du secteur public. Les notions d'autorité, de bureaucratie et de technocratie. Les problématiques de la prise de décision, de l'éthique et des rapports entre le politique et l'administratif. Les politiques publiques; leur définition, leur émergence, leur typologie ainsi que leurs grands domaines d'implantation. Le rôle de l'administration publique dans les processus de politiques publiques et ses interactions avec les autres acteurs tels, par exemple, les groupes d'intérêts et les partis politiques. L'administration publique et les citoyens. Les grands débats actuels touchant l'administration et les politiques publiques.

Objectifs du cours

1. Mieux intégrer le cours à la science politique et aux domaines de recherches des professeurs et chercheurs du département de science politique. 2. Donner aux étudiant(e)s un aperçu de l'influence des idées et théories politiques sur l'organisation et l'action de l'administration et des politiques publiques. 3. Donner aux étudiant(e)s un aperçu du rôle de l'administration et des politiques publiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques d'un État, par exemple politique de relations internationales, politique de transport et de communication, politique d'immigration, politique de sécurité. 4. Amener les étudiant(e)s à se familiariser avec les diverses sources de données et d'informations pertinentes à l'étude de l'administration et des politiques publiques.

Démarche pédagogique

Nous utiliserons, outre les exposés magistraux et la remise de travaux et d'examens, différentes activités pédagogiques qui permettront aux étudiants - es de mettre en pratique ce qu'ils -elles pensent avoir compris.

En ce sens, pour atteindre les objectifs mentionnés, les stratégies pédagogiques suivantes seront mises en œuvre :

- Exposés et discussions
- Exercices et/ou études de cas
- Travaux individuels et en équipe
- Étude des différentes sources d'informations
- Si possible, intervention de conférenciers

Une évaluation de la chargée de cours est prévue à la mi-session afin d'avoir le point de vue des étudiants-es sur l'enseignement et rectifier le tir, s'il y a lieu. Évidemment, cela ne remplace aucunement l'évaluation officielle de fin de session.

Matériel obligatoire

Mercier, Jean (2001), L'administration publique: de l'école classique au nouveau management public, Presses Université Laval, 518 pages.

Modes d'évaluation et échéances

Examen de mi-session en classe (individuel) Questions à choix de réponses et questions à développement L'examen porte sur les séances du 11 septembre au 2 octobre 2017 inclusivement. Vous avez droit à vos notes de cours format papier, ainsi que le livre et les textes distribués.	16 octobre 2017	25%
Journal de bord (individuel)	4 décembre 2017	40%
Examen final en classe (individuel) Questions à choix de réponses et questions à développement L'examen porte sur les séances du 11 septembre au 11 décembre 2017 inclusivement, donc sur toute la matière. Vous avez droit à vos notes de cours format papier, ainsi que le livre et les textes distribués.	18 décembre 2017	35%

Les travaux remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. Cependant, il est possible de remettre les travaux après la date prévue, à la condition d'en informer l'enseignante par courriel (au plus tard la veille de la remise des travaux). Ce courriel devra indiquer la raison du retard, ainsi qu'une nouvelle date de remise qui devra être approuvée par l'enseignante. Si l'étudiant-e ou l'équipe de travail ne respectent pas cette nouvelle date, il/elle obtiendra la note de 0.

À l'exception des examens en classe (présence obligatoire), les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentation du département de science politique. Les étudiants-es devront respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. En ce sens, il est fortement conseillé de vous procurer le Guide méthodologique en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

IMPORTANT

Toute tentative de plagiat ou de fraude sera référée sans préavis au Comité de discipline de la Faculté de science politique et droit.

Critères d'évaluation

Journal de bord

Consignes

La constitution d'un journal de bord amène l'étudiant-e à intégrer les notions apprises dans une réflexion personnelle basée sur des éléments d'informations pertinents.

Au fil des semaines, l'étudiant-e choisit dix thèmes abordés dans le cadre du cours. Pour chaque thème, l'étudiant recueille un élément d'information (article de journal, article scientifique, document de travail, etc.) qui suscite sa réflexion. L'étudiant-e commente chaque élément d'information dans un texte d'environ 300 à 500 mots en faisant ressortir les liens qui existent entre cet élément d'information, le thème abordé, la problématique du cours et son expérience personnelle.

Critères de correction

1. Le **fond** (clarté, cohérence, structure du sujet, esprit de synthèse, richesse des sources bibliographiques et des références) -40%
2. La **réflexion** (arguments, faits, données, capacité d'analyse) -40%
4. La **forme** (style, orthographe, présentation matérielle) -20%

Programme de la session

Séances	Contenu
Première partie: Qu'est-ce que l'administration publique?	
11 septembre 2017	Présentation détaillée du plan de cours Présentation des évaluations et de leurs critères de correction Exercice d'introduction
18 septembre - 25 septembre 2017	Définir l'administration publique et pourquoi l'étudier Les institutions de la gouvernance et l'organisation administrative
2 octobre 2017	La haute fonction publique et ses rapports avec le politique La fonction publique Synthèse/Révision
9 octobre 2017	Congé
16 octobre 2017	Examen de mi-session
23 octobre 2017	Semaine de lecture
30 octobre 2017	Les contrôles que subissent les administrations publiques
2ième partie: Le cycle des politiques publiques	
6 novembre 2017	Définir les politiques publiques Mise à l'agenda et formulation des politiques publiques
13 novembre 2017	Prise de décision et mise en œuvre des politiques publiques
20 novembre 2017	Évaluation des politiques publiques

Séances	Contenu
3ième partie: Les enjeux	
27 novembre 2017	L'administration, les citoyens, les groupes L'éthique en administration publique
4 - 11 décembre 2017	L'administration publique : du modèle traditionnel à la Nouvelle Gestion Publique Synthèse/Révision
18 décembre 2017	Examen final

Bibliographie

Allison, Graham T. et Philip D. ZELIKOW (1999), *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York, Addison Wesley Longman, 416 p.

Anderson, James E. (2000), *Public policy-making*, New York, Holt Rinehart and Winston, 200p.

Auby, Jean-François (1996), *Management public. Introduction générale*, Paris, Édition Dalloz, 118 p.

Barzelay, Michael (1992), *Breaking Through Bureaucracy: A New Vision for Managing in Government*, Berkeley, University of California Press, 237 p.

Bourgault, Jacques, Maurice Demers et Cynthia Williams (1997), *Administration publique et management public: expériences canadiennes*, Québec, Publications du Québec, 430 p.

Bozeman, Barry (2000), *Bureaucracy and Red Tape*, Englewood Cliff, Prentice Hall, 210 p.

Crozier, Michel et Erhard Friedberg (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 500 p.

Dunn, William N. (2004), *Public policy analysis*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 510 p.

Dye, Thomas R. (1976), *Policy Analysis: What governments do, why they do it and what difference it makes*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 122 p.

Gow, J.I., M. Barette, S. Dion, et M. Fortmann (1992), *Introduction à l'administration publique*, Montréal, Éditions Gaétan Morin, 322 p.

Howlett Michael et M. Ramesh(2003), *Studying Public Policy Cycle and Policy Subsystems*, Toronto, Oxford University Press, 311 p.

Kernaghan, K. et D. Siegel (1999), *Public administration in Canada*, Toronto, Methern, 4e édition, 706 p.

Kingdon, John W. (1995), *Agendas, Alternatives and Public Policies*, New York, Harper Collins, 254 p.

Lemieux, Vincent (2002), *L'étude des politiques publiques*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 184 p.

Mintzberg Henri et Bourgault, Jacques (2000), *Manager en public*, Toronto, Université Toronto, 189 p.

Peters, B. Guy et Donald J. Savoie (2001), *La gouvernance au XXIe siècle: revitaliser la fonction publique*, Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 328 p.

Pollitt, Christopher et Geert Boukaert(2000), *Public Management Reform*, Oxford, Oxford University Press, 314 p.

Sabatier, Paul A. (1986), «Top-down and Bottom-up Approaches to Implementation Research», dans *Journal of Public Policy*, vol. 6, no 1, p.21-48.

Simard, Carole et Bernier, Luc (1992), *L'administration publique*, Montréal, Boréal, 122 p.

Tremblay, Manon, Réjean Pelletier (2009), *Le parlementarisme canadien*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 4e édition, 573 p.

Tremblay, Pierre P. (1999), *L'État administrateur*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 423p.

Rhodes, R. A. D. (1995), *Prime Minister, Cabinet, and Core Executive*, New York, St. Martin's Press, 364 p.

Weber, Max (1971), *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Plon.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.